

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 14 (1906)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Une lettre du gouvernement de Berne relative à Davel  
**Autor:** E.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14604>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

faut-il en conclure ? Peut-être que la décision du duc de Savoie ne fit que précipiter une évolution économique. Génés par le voisinage du château aussi bien que par de fréquents éboulements de rochers, à l'étroit entre le lac et la montagne, les bourgeois de Chillon ont dû chercher du côté de la Veraye une position moins accidentée, plus abritée, et en même temps plus favorable à la culture de la vigne. Ils commençaient déjà à se fixer à Veytaux, quand l'ordre leur fut donné d'évacuer Chillon.

Pendant le seizième siècle, les termes : *commune de Chillon* et *commune de Veytaux* s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. Vers 1560, Veytaux prend définitivement le dessus. Pourtant, en 1618 encore<sup>1</sup>, le syndic Jaques Masson prête reconnaissance à Leurs Excellences de Berne au nom de la « commune de Chillon et Veytaux », et dans la reconnaissance même, le terme de Chillon est le plus fréquemment employé. Mais la reconnaissance correspondante de 1693<sup>2</sup> ne mentionne plus que la commune de Veytaux. Les dernières maisons du bourg de Chillon ont disparu. La forêt a repris possession de lieux pendant des siècles habités. Le bourg est né, il a vécu, il est mort, comme un simple individu, et aujourd'hui il n'appartient plus qu'à l'histoire.

Maxime REYMOND.

---

## UNE LETTRE DU GOUVERNEMENT DE BERNE RELATIVE A DAVEL

Les documents relatifs à Davel méritent toujours de retenir l'attention, même lorsqu'ils n'ont pas une grande importance. C'est à ce titre que je place sous les yeux du lecteur quelques extraits de la correspondance échangée à

<sup>1 2</sup> Arch. cant. vaud. Livres de reconnaissances.

son sujet entre le gouvernement de Berne et les autorités de la Neuveville, leur alliée, dans le courant d'avril 1723. Ils nous montrent que l'événement eut un retentissement très grand en dehors des limites du Pays de Vaud et que les différentes localités du canton, impressionnées par la nouvelle de ce qui venait de se passer et par le côté mystérieux de l'entreprise du major, désiraient affirmer leur loyauté et connaître par le gouvernement lui-même les circonstances du « crime ». On verra du reste que LL. EE. déployèrent une grande activité pour renseigner leurs alliés et administrés et empêcher ainsi que des fausses nouvelles ou des opinions erronées ne parvinssent à se répandre et à tromper le public.

Dès le premier moment, elles annoncèrent donc partout ce qui venait de se passer. Dès le six avril, les autorités de la Neuveville étaient déjà renseignées officiellement et manifestaient leur joie dans une lettre au gouvernement.

Si d'un côté nous avons été attristés par la nouvelle que nous avions de la perfidie et trahison du rebelle major Davel, nous avons, de l'autre été réjouis d'apprendre par la lettre agréable qu'il a plu à Vos Excellences de nous adresser, la fidélité du Magistrat et Bourgeoisie de Lausanne et que ce malheureux y est seulement détenu pour recevoir la punition que tel crime mérite pour exemple au public...

Les autorités de la Neuveville félicitaient ensuite le gouvernement et lui faisaient part de leur dévouement.

Voici ce que LL. EE. répondirent le 26 avril « A l'honorable et sage Maître bourgeois et Conseil de Neuveville. »

Nous avons appris à notre grande consolation que vous êtes réjouis de l'anéantissement du perfide projet du major Davel de Cully, ci-devant notre sujet, devenu rebelle. C'est pourquoi cette fois ci encore, nous saisissons l'occasion de compléter notre rapport dans ce sens que nous avons délégué notre cher Conseiller-Caissier et commandant en chef de notre territoire romand, M. Louis de Wattenwyl, dans notre ville de Lausanne pour prendre les mesures qu'il trouvera à propos. Et qu'à cette occasion, non seulement dans son voyage, mais aussi pendant son séjour, tous nos sujets,

les villes et les vassaux, lui ont témoigné leur fidélité sincère et immuable envers notre autorité instituée par Dieu, et que d'un autre côté, ils ont témoigné leur horreur du projet abominable et infâme de Davel ; que même une partie de nos sujets ont tâché de manifester leur affection cordiale à notre égard et se sont rendus dans notre capitale pour montrer leur joie de l'anéantissement de la révolte opiniâtre du perfide citoyen Davel. Ce qui nous a engagé de ne pas réprimander trop sévèrement le délit grossier commis par Davel vu que dans la torture à laquelle il a été soumis, il persiste à dire de ne pas avoir de complices ni dans le pays ni à l'étranger. Aussi avons-nous décidé de simplement le mettre à mort par le glaive et de faire exposer sa tête au gibet comme un symbole d'infamie et pour servir d'exemple à d'autres. Ce dont, chers et bien aimés concitoyens, nous tenons à vous informer en récompense de la bienveillance que vous nous avez témoignée et dont nous vous remercions sincèrement...

Les autorités de la Neuveville ne tardèrent pas à remercier LL. EE. de leur zèle à les renseigner sur les événements qui avaient si profondément troublé l'opinion publique de tout le pays.

Je suis, de mon côté, très obligé envers M. Ad. Gross, à la Neuveville, qui a bien voulu, par l'entremise de M. Paul Vulliet, mettre à ma disposition la correspondance qui précède.

E. M.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

\* \* A signaler dans la *Revue historique* (de Paris) 1906, un article de M. le professeur Ed. Rossier sur l'*Affaire de Savoie en 1860 et l'intervention anglaise*, travail bien écrit et fortement documenté. — A signaler également dans le bulletin de l'Ecole des Chartes les thèses de M. Jean Cordey sur le *Comte Vert et sa politique extérieure au nord des Alpes*. Ces thèses résument un travail considérable et consciencieux.

M. le professeur K. Dändliker vient de publier dans le *Zürcher Taschenbuch* un mémoire sur *La vie à Zurich-ville au XIII<sup>e</sup> siècle*. Exposé pittoresque et savoureux des vieilles mœurs et des institutions, ce mémoire retrace avec bonheur un tableau très piquant du passé de la ville de la Limmat.

---